

HYACINTHE NOEL

Le 7 Juillet 1978

11 JUL 1978

LICENCE EN DROIT
ARBITRE DE COMMERCE - EXPERT
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

19, RUE PIERRE-LE CORREC
22000 - SAINT-BRIEUC

TEL. 88-50-55

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Aff. GILLES .

Messieurs,

Je porte à votre connaissance que les Conseils de la Société GALEC (Leclerc) me confirment, ce jour, la participation de cette Société à la restructuration financière de la Société GILLES de la manière suivante :

1 ^{re} Apport en capital	2.000.000
2 ^{de} Caution personnelle pour le Marché du Porc	4.000.000
3 ^{de} Concours de la Société GALEC pour garantir l'escompte en banque à hauteur de 18.000.000, suivant base	

Ils reitèrent la condition principale de cette participation, à savoir l'attribution à la GALEC de 51 pour cent des actions.

Cette attribution s'opérerait ainsi qu'il suit :

- Augmentation du capital : Le capital antérieur est absorbé par les pertes, il convient de le reconstituer par des apports nouveaux :

a) En Argent frais	3.500
b) En intégration du compte courant Gilles	1.400
c) Capital réduit antérieur	100
Total	5.000

La GALEC souscrivant impérativement au capital pour 2.000.000 F prend donc à ce titre 40% du capital.

Elle requiert de M. GILLES la cession de 11% de ses actions (son Groupe ancien par le jeu de l'intégration du compte courant prenant donc 30% du capital présent).

En conséquence, la répartition des actions aurait dû avoir lieu comme suit :

- GALEC	51%
- Gilles et Groupe	19%
- Premier groupe divers et deuxième groupe producteurs	30%
	100%

Il reste ainsi à fixer les proportions entre ces deux groupes.

Cependant, j'ai reçu des Salaisonniers (Sralaven-Onno) une proposition de participation, qu'ils affirment être de soutien à la politique économique, conforme à celle que vous défendez vous-même.

Ils ont pris contact avec M. LECLERC, et doivent en date de ce jour me dire le fruit de leurs pourparlers.

- COMPTE COURANT : Figureront en comptes courants bloqués pour la durée du plan d'apurement du passif, le surplus des sommes créées par rapport aux souscriptions au capital.

Il me tarde de vous réunir, pour arrêter définitivement les positions. J'attends pour cela les disponibilités de M. Leclerc. L'Assemblée générale est fixée au 19 Juillet.

Veuillez croire à mes dévoués sentiments.